

Paris, le 12/09/2024

Madame PICAZO Sara

Envoi par courriel

DIRECTION DES USAGERS

Directrice
D. MUTABESHA
d.mutabesha@ghu-paris.fr

Chargée des Relations avec les Usagers et les Associations
A. AUDIGER
Tél : 01 45 65 74 20
alexandra.audiger@ghu-paris.fr

Chargée des Relations avec les Usagers et les Associations
L.SIMON
Tél : 01 45 65 83 90
louise.simon@ghu-paris.fr

Dossier suivi par : Louise SIMON
☎: 01 45 65 83 90
Courriel : louise.simon@ghu-paris.fr

Objet : Réponse à votre réclamation en date du 13 août 2024

Madame,

C'est avec beaucoup d'attention que j'ai pris connaissance de votre réclamation déposée auprès de l'ARS, concernant votre demande d'accès à vos informations de santé.

Vous avez effectué une demande d'accès à vos informations de santé en date du 18 novembre 2023. Du fait des très nombres demandes de dossiers et d'un manque d'effectif, votre demande a été envoyée aux services de soins pour traitement, en date du 26 décembre 2023.

Suite à votre retour, nous avons relancé les services de soins concernés, le 16 avril 2024, afin que ceux-ci vous transmettent votre dossier.

Suite à votre courrier auprès du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins, reçu le 12 juin 2024, nous avons à nouveau relancé les services de soins le 1 juillet 2024.

Également, nous avons pu échanger ensemble par téléphone, début août, au sujet de votre demande de dossier. Vous aviez reçu votre dossier du G26, je vous ai alors informée que votre dossier du G27 avait été envoyé le 1er du mois et que vous alliez le recevoir.

Ainsi, le secteur G26 à Lasalle vous a transmis par courrier votre dossier de 73 pages, en date du 25 juillet 2024, puis le secteur G27 à Avron vous a transmis votre dossier de 11 pages, en date du 1er août 2024.

Lors de tous nos échanges téléphoniques qui ont suivi, et après vérification auprès des services de soins, je vous ai assuré que l'intégralité de votre dossier vous avait été transmis par les services de soins.

Nous espérons que ces précisions sauront atténuer vos inquiétudes et vous auront convaincue de notre bonne foi.

Par ailleurs, je tiens à vous informer que, sauf opposition de votre part, votre réclamation fera l'objet d'une étude en Commission des Usagers. Elle a pour mission d'analyser les réclamations afin d'améliorer la qualité et la sécurité de la prise en charge des patients et de veiller au respect de leurs droits.

Je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Pour la Direction et par délégation,

Chargée des Relations avec les Usagers

Louise SIMON